



Désactivation e-mail et outils pro durant dispense de préavis

Par MissLouna

Bonsoir,

Jeudi soir j'ai reçu en main propre une convocation à un entretien de licenciement pour insuffisance professionnelle. En me précisant que les résultats de mon équipe ne sont pas bons.

Depuis tous les accès e-mails et outils pro ont été désactivés. Est-ce légal ?

Je suis en convention Syntec Cadre et en poste depuis 9 mois. Mon préavis sera t-il d'un ou 3 mois ?

Par ailleurs je suis stupéfaites car : les résultats sont en croissance par rapport à l'an passé avec moins de commerciaux et surtout je n'ai jamais reçu la moindre alerte - avertissement m'indiquant un quelconque problème.

Merci pour vos retours et conseils.